

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Politique : *Qualité de ville, qualité de vie*

Délibération n° : 510

Commission : Aménagement - Urbanisme - Economie

Dossier : 191138

Direction en charge : Mission Foncier

Objet : Quartier Jacquard Préfecture - Viaduc ferroviaire de Carnot - 1 - Acquisition à SNCF Réseau de 2 volumes situés sous les voûtes du viaduc - 2 - Autorisation de déposer un permis pour démolir l'ancienne billetterie de la gare de Carnot - Approbation.

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire

Date de convocation du conseil : 29/11/2019

Compte rendu affiché le : 10/12/2019

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Olivier LONGEON, Mme Stéphanie MOREAU (présente jusqu'à la question n°17 du projet de l'ordre du jour), Mme Nadia SEMACHE, M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Michel BEAL (présent jusqu'à la question n°17 du projet de l'ordre du jour), Mme Geneviève ALBOUY, M. Georges ZIEGLER, M. Anaclet NGAMENI, Mme Patricia CHARREL

Absents-Excusés :

M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE (pouvoir à M. André FRIEDENBERG)

Absents :

Mme Pascale MARRON; M. Serge HORVATH; M. Gabriel DE PEYRECAVE; Mme Raphaëlle JEANSON

Politique : *Qualité de ville, qualité de vie*

Délibération n° : 510

Commission : Aménagement - Urbanisme - Economie

Dossier : 191138

Direction en charge : Mission Foncier

Objet : Quartier Jacquard Préfecture - Viaduc ferroviaire de Carnot - 1 - Acquisition à SNCF Réseau de 2 volumes situés sous les voûtes du viaduc - 2 - Autorisation de déposer un permis pour démolir l'ancienne billetterie de la gare de Carnot - Approbation.

□ **Rappel et Références :**

Situé à l'entrée Nord du Centre Ville et du Crêt-de-Roc, le viaduc ferroviaire de Carnot est une infrastructure emblématique de la Ville de Saint-Étienne. Le secteur du viaduc a été identifié dès 2010 par l'Établissement Public d'Aménagement (EPA) de Saint-Étienne dans le plan guide Jacquard et a fait l'objet de démolitions ponctuelles. L'EPA a également réalisé l'aménagement provisoire du site de l'ancienne cartonnerie qui a dévoilé une partie de la façade de l'ouvrage. En complément de cette intervention, la Ville de Saint-Étienne a acquis en 2016, auprès de SNCF Réseau, les voûtes situées entre les rues Boisson et Charles de Gaulle en vue de supprimer le stationnement sauvage qui s'y trouvait et de démolir les garages inesthétiques construits sous les arches. Cette intervention a permis de requalifier cette entrée de ville et de mettre le viaduc en valeur.

□ **Motivation et Opportunité :**

L'ancienne billetterie de la gare de Carnot occupe deux voûtes situées entre les rues Charles de Gaulle et Balaÿ. Aujourd'hui inutilisée, elle donne une image déqualifiée du site depuis le boulevard urbain. Son acquisition par la Ville de Saint-Étienne en vue de sa démolition permettra de poursuivre la mise en valeur du viaduc. Seules deux voûtes resteront ensuite à acquérir : la voûte 27 sous laquelle se trouve un ancien transformateur EDF et la voûte 35 sous laquelle se trouve une salle sanitaire. Ces acquisitions feront l'objet d'une délibération ultérieure.

□ **Contenu :**

Par courrier du 18 septembre 2019, annexé aux présentes, Société Nationale des Chemins de Fer (SNCF) Immobilier a confirmé son accord pour vendre à la Ville de Saint-Étienne les 2 volumes correspondant aux voûtes 38 et 39, occupés par l'ancienne billetterie de la gare de Carnot située sur la parcelle cadastrée CD 219.

La division en volumes est en cours de réalisation auprès du cabinet de géomètre Mesures et Patrimoine sis rue Bernard Palissy à Saint-Étienne. Le prix de vente, d'un montant de 7 000 euros, est inférieur au seuil de consultation de France Domaine. A ce prix, se rajouteront les frais de vente pour un montant d'environ 500 € soit un montant total de 7 500 €

La rédaction de l'acte authentique sera confiée à Maître Jean Ganbiez notaire à Champagne au Mont D'or (69 410), 3 rue Maxime Lalouette. Il sera créé, dans l'acte, une servitude permettant aux agents SNCF de bénéficier d'un accès permanent aux maçonneries du viaduc en vue des visites d'entretien et des éventuels travaux qui pourraient en découler. Conformément à l'article L3112-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, cette acquisition intervient sans déclassement préalable de la part de la SNCF dans la mesure où les volumes resteront dans le domaine public.

La présente délibération a également pour objet de solliciter l'autorisation de déposer un permis de démolir pour l'ancienne billetterie de la gare de Carnot dont la Ville de Saint-Étienne réalisera la démolition en 2020.

□ **Maîtrise d'ouvrage :**

Ville de Saint-Etienne

□ **Point Financier :**

- Coût total investissement TTC : Dépenses : 7 500 euros dont TVA :
- Coût total annuel fonctionnement TTC : dont personnel mis en oeuvre :

◦ Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement	7500 € dont 500 € de frais de vente					
Fonctionnement						
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ **Proposition :**

Il est proposé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- approuver l'acquisition de 2 volumes situés sous les voûtes 38 et 39 du viaduc de Carnot, sur la parcelle cadastrée CD 219, au prix de 7 000 € auquel s'ajoutent les frais de vente pour environ 500 € TTC,
- approuver le versement des volumes acquis dans le domaine public,
- autoriser M. le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer l'acte notarié à intervenir lequel sera rédigé par Maître Jean Ganbiez, notaire à Champagne au Mont D'or (69 410), 3 rue Maxime Lalouette.
- autoriser M. le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à déposer une demande de permis de démolir pour l'ancienne billetterie de la gare de Carnot située sous les voûtes du viaduc de Carnot n° 38 et 39 sur la parcelle cadastrée CD 219.

Décision : Proposition adoptée	Imputation budgétaire opération 2001 P 69076 Chapitre 21 Article 2138
Résultat du vote : 50 voix pour, 0 voix contre, 3 abstention(s)	
	Pour Extrait, Pour le Maire, l'Adjointe déléguée
	Christiane JODAR